

# Programme opérationnel pour atteindre les objectifs de préservation et/ou développement des milieux naturels et passation de marché

Démarche

29 novembre 2011

Isabelle Vendeuvre



# Qu'est-ce un programme opérationnel ?

Le programme opérationnel vise à décrire les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis dans la phase de cadrage

Conception du projet



©GDF SUEZ / MEYSSONNIER ANTOINE



© SAFEGE

Elaboration du programme opérationnel  
Etablissement du cahier des charges

Passation de marché

Travaux

Un groupe privé comme SE (avec ses filiales) est capable d'intervenir à différentes étapes du processus en tant que :

- maître d'ouvrage (pour ses projets internes) et maître d'œuvre (pour des projets externes)

- prestataire d'exécution pour les études

- prestataire pour tout ou partie des travaux impliquant eaux et déchets

Cela lui donne une vision globale de l'ensemble des besoins et contraintes de chaque activité et une légitimité d'acteur dans l'élaboration de programmes opérationnels



©GDF SUEZ / MEYSSONNIER ANTOINE



# Le programme opérationnel : spécificités du projet de Norme pr NF X10-900 « Génie écologique – zones humides et cours d'eau »

La norme décrit une méthode qui :

- précise le rôle de chaque acteur en rappelant des fonctions classiques des projets de marchés publics ou privés et définissant des fonctions spécifiques
- précise les fonctions obligatoires ou optionnelles dans le cas d'un projet de génie écologique
- met l'accent sur les étapes à respecter dont celles nécessaires à l'élaboration du programme opérationnel,
- présente les facteurs spécifiques à prendre en compte dans le cas des milieux naturels
- précise la façon d'élaborer des indicateurs sans les déterminer car ils sont spécifiques de chaque projet

Une fonction obligatoire  
originale clé :  
le coordinateur biodiversité

Cette fonction  
assure la cohérence de la démarche

Elle s'appuie  
sur le Programme Opérationnel



Définition de la fonction :  
vérifie la mise en œuvre des  
consignes de préservation des  
fonctionnalités écologiques et  
des habitats naturels lors de la  
phase de chantier. En cas d'aléa,  
elle détermine les conséquences  
éventuelles sur les objectifs et en  
informe le maître d'ouvrage.

# Le contenu d'un programme opérationnel en génie écologique 1/2



Maître d'ouvrage

Prestataire d'exécution

**Risques**  
(conséquences spécifiques pour les masses d'eau)  
**et Aléas**

Liste des actions à mettre en œuvre incluant géolocalisation, caractérisation, Phasage, planification

Justification  
Quantification et faisabilité des actions



# Le contenu d'un programme opérationnel en génie écologique (détail) 2/2



**Maître d'ouvrage**

**Prestataire d'exécution**

Incidence de chaque action sur l'écosystème et les masses d'eau  
Contraintes réglementaires et administratives complémentaires

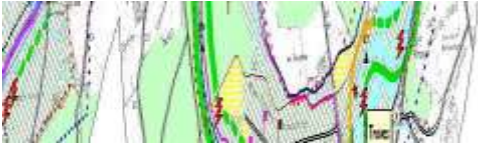
Liste des actions à mettre en œuvre

Justification des actions et choix techniques en fonction de l'objectif

Géolocalisation des actions

- Travaux
- Études complémentaires
- Opérations d'entretien, d'exploitation et de suivi
- Opération de valorisation (communication, pédagogie)

Phasage  
Planification des actions  
(y compris post travaux)



Incertitude et aléas (conséquences sur le projet)  
ex : accès à la zone, conditions climatiques, contraintes réglementaires...



Caractérisation précise  
(mètre linéaire de berge, surface travaillée, volumes exportés, localisation des aires de dépôts, fréquence et durée des actions)

€ Estimation du coût  
Du mode de financement  
Faisabilité économique

Faisabilité technique  
Moyens à mettre en œuvre

# Du programme opérationnel aux cahiers des charges

Le programme opérationnel



doit être **VALIDE**  
par **MAITRE D'OUVRAGE**



Les parties prenantes devront en être **INFORMEES**



Est **REVISABLE**  
en fonction de l'évolution des connaissances et/ou la réglementation



Sa mise en œuvre se traduit par l'élaboration d'un ou plusieurs  
**CAHIERS DES CHARGES** :  
Traduction des objectifs en prescriptions aux entreprises

# Le cahier des charges



traduit TOUT ou PARTIE du programme opérationnel

⇒ Lien explicite entre les 2

Sa VALIDATION est sous la responsabilité du maître d'ouvrage  
qui s'appuiera sur l'avis de l'instance de pilotage

*Si compétence insuffisante,  
faire appel à un prestataire spécialisé pour sa rédaction*

**Conseils : fournir une grille de synthèse pour faciliter la comparaison des offres  
Privilégier autant que possible l'établissement de prix détaillés par actions et justifiées**

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4
Offre 1				
Offre 2				
Offre 3				
Offre 4				

Définit les conditions de mise en œuvre des actions :

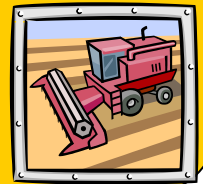
-Méthodes, techniques et technologies (préconisation et exclusions)

-Capacités et compétences

-Périodes et délais

-Responsabilité sociale et environnementale

-Critères d'évaluation et de réalisation des actions



# Le contenu du cahier des charges 1/2

## Un cahier de cartes

(localisation site,  
zones d'interventions,  
zones d'accès etc..)



## Prise en compte des zones sensibles

(espèces protégées, accessibilité, état du sol)

- cartographie
- protocoles de prise en compte
- Compétences nécessaires pour réaliser ce protocole

Critères de choix argumentés  
des espèces, écotypes,  
variétés et races employées

## Gestion des rémanents

## Périodes d'intervention :

- périodes interdites
- périodes sensibles
- (ex : étiage, migration d'espèces ou reproduction,  
- Climatologie, moissons, phénologie...)

## Gestion des déchets

## Conditions d'accès au site et autorisations ou restrictions

## Procédure de gestion des aléas

Information sur l'imprécision  
des connaissances  
si le programme opérationnel montre que  
Le diagnostic de certaines zone est peu précis

Risque de propagation d'organismes pathogènes  
ou espèces envahissantes  
et mesures de gestion des ces risques

Si phytosanitaires autorisés,  
modalités de mises en oeuvre

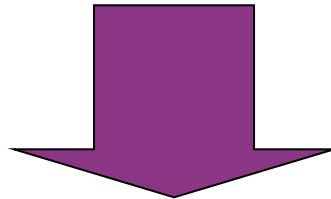
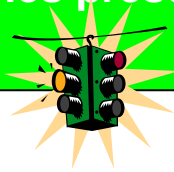
Garanties en vigueur (plantations, ouvrage d'art..)

# Le contenu du cahier des charges 2/2



Autorisation de variantes pour favoriser l'innovation

Indiquer clairement les prescriptions OBLIGATOIRES qui éliminent le candidat



La REPONSE

Le mémoire technique de réponse doit aborder tous les éléments du cahier des charges sinon offre irrecevable

Son contenu doit inclure : méthodes, choix des outils et techniques, mesure d'atténuation éventuelle de l'impact du chantier sur le site naturel, mesure de nettoyage des outils avant pénétration sur un site sensible et avant le départ d'un site infecté, période d'intervention et impact éventuel, origine des matériaux, compétence des équipes, responsabilité sociale, performance globale de l'entreprise, sécurité; gestion des risques et aléas